



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AOUT 2012

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 15
Votants	: 17

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

**Présents :**

Mesdames Nadine AYMARD, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Sophie GILLAUX, Anne-Marie MELLET-BARBOULE, Joëlle ROBIN, Cathy TABORSKI et Messieurs Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, Bernard POMMET.

**Pouvoirs :**

Madame Geneviève BÉGUÉ donne pouvoir à Madame Nadine AYMARD. Monsieur Jean-Christophe SOULIÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DELCHER.

**Absents :**

Madame Cathy AMOROS et Monsieur André LAPASSET.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :** 21 heures.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bernard POMMET.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier procès-verbal du Conseil Municipal. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

Ensuite il demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, de rajouter en questions diverses une demande de subvention pour l'achat d'un lave-vaisselle destiné à la restauration scolaire.

## 7-1 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour les travaux de l'école.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal que nous avons besoin de faire des travaux aux écoles.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux :

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT
FAB MASA	Porte local rangement dans la cour de l'école	1 920,00 €
FAB MASA	Fourniture et pose de brise soleil	3 125,30 €
FAB MASA	Fenêtre	3 748,00 €
PITEL	Travaux sur acrotère	7 295,45 €
FAB MASA	Portes de la salle François Verdier	7 619,60 €
FAB MASA	Portes de la cantine	2 144,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 852,85 €</b>

Ces propositions pour un montant total hors taxe de 25 852,85 € apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ces choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2012 à l'opération 0902.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

## 7-2 – DIVERS : Rapport d'activité du Syndicat pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne.

### Faits marquants de l'année 2011

#### Base de loisirs

#### Activités

A cause d'une météo maussade en Juillet, baisse des activités piscine, tennis et mini-golf.

#### Les Investissements et Travaux.

Pendant l'année 2011, les investissements suivants ont été réalisés:

- Aire de pique-nique : Pose tables bois et construction d'un barbecue collectif en dur.
- Mini-golf : Réfection des jeux.
- Accueil : Remplacement lave verres et chambre froide, pose d'une porte automatique PMR.
- Divers : Remplacement barrière électrique entrée base de loisirs, réfection parking mini-golf, réparation câble HT suite à rupture.

#### Les manifestations grand public.

- Animations :
- Expositions photos en avril et septembre.

- Expositions animaux en mars et octobre
- Pour Pâques, atelier de sculpture sur bois
- Journée tour Chappe et Journées Nature en mai et Juin
- Journées Mycologiques en novembre.

### **Résultats comptables**

Pour l'année 2011 les résultats cumulés font apparaître un excédent de 36 278,00 €. Avec un excédent de fonctionnement de 81 974,61 €. Et un déficit d'investissement de 45 696,01 €.

### **Centre de Loisirs**

Les faits marquants de l'année 2011.

Le C.L.S.H. : Les animateurs, en concertation avec les enfants, construisent des projets d'animations très variés. Le cadre du centre de loisirs est propice à la découverte du milieu naturel. Les actions visant à sensibiliser les enfants à la découverte et au respect de l'environnement naturel ont une place importante. Cependant, toutes les animations ayant un caractère éducatif intéressant pour les enfants peuvent être proposées (travaux manuels, grand jeu, jeux d'expression etc...). Les animations dépendent donc de nombreux critères comme : la météo, la période de l'année, les motivations des enfants, les compétences des animateurs. Des animations « générales » sont mises en place et, pendant les petites vacances, des stages à thème sont proposés.

- Stage « théâtre d'ombres » : les enfants découvrent de façon ludique la pratique du théâtre d'ombres. Ils créent un mini spectacle, qui est présenté en fin de semaine.
- Stage « sports de plein air » : Semaine d'activité sportive dont le programme est établi avec les enfants qui profitent notamment des installations de la base de plein air.
- Stage « Jardin plein de vie » : Les enfants découvrent de façon ludique les principes du jardinage BIO.

Pendant les vacances d'été, les enfants ont accès à la Base de Loisirs tous les matins. Ils profitent donc de toutes les installations et notamment de la piscine. Comme chaque été, en plus des activités sur place, des sorties sont organisées pour tous les groupes. Les camps de jeunes et les mini-camps permettent à la fois d'alléger la fréquentation de la structure et de proposer des activités différentes et attractives. Concernant le Centre de loisirs, ont été accueillis sur 106 jours d'ouverture 15 016 journées – enfants. Les Camps, en 2011, 40 jeunes âgés de 12 à 16 ans, ont participé à deux séjours à NAJAC et à MILLAU.

Les mini-camps Les mini-camps ont permis d'accueillir 702 journées-enfants. Les 10 mini-camps organisés entre le 5 juillet et le 6 août, pour les enfants à partir de 4 ans, dans les campings suivants : Namasté à Puysegur, le Camping du lac à Thoux St Cricq, Le Lomagnol à Beaumont de Lomagne et à la Base de Loisirs de St Sardos. Ces accueils permettent de proposer aux enfants un mode de vie nouveau et différent. Les camps de jeunes et les mini-camps permettent à la fois d'alléger la fréquentation de la structure et de proposer des activités différentes et attractives.

### **L'Accueil de groupe**

Ces activités sont en augmentation, pour tous les accueils. Concernant les accueils d'écoles aux mois de mai et juin :

2006 : 7 classes accueillies en pension complète  
 2007 : 10 classes accueillies en pension complète  
 2008 : 14 classes accueillies en pension complète  
 2009 : 9 classes accueillies en pension complète  
 2010 : 12 classes accueillies en pension complète  
 2011 : 5 classes accueillies en pension complète

### **Les Investissements et Travaux.**

Pendant l'année 2011, ont été réalisés les investissements suivants :

#### 1°) Travaux :

- Aménagement logement de fonction
- Travaux électriques
- Grosses réparations cuisine

#### 2°) Acquisitions

- Acquisition et outils de pointage enfants
- Matériel informatique
- Extincteurs
- Vaisselle
- Tentes
- Mobilier d'activités et de restauration
- Lave-vaisselle
- Micro-ondes

### **Résultats comptables de l'année 2011**

Pour 2011 les résultats cumulés font apparaître un excédent cumulé de 175 973,44 €. Correspondant à 166 496,84 € d'excédent de fonctionnement et 9 476,00 € d'excédent d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport annuel d'activité 2011 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

### **7-3 – INTERCOMMUNALITE : Autorisation pour l'adhésion de la commune au groupement d'intérêt public de Bouconne.**

Après avoir déposé le dossier sur le bureau Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Vu la loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,
- Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 (NOR : PRMX 1208587A),
- Vu la Charte Forestière de Territoire,
- Vu le projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de Bouconne.

Considérant l'intérêt manifeste pour la commune d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public de Bouconne dont l'objet est la mise en place d'une structure de gouvernance sur le massif forestier de Bouconne ayant vocation à orchestrer et coordonner la mise en œuvre des actions définies par la Charte Forestière de Territoire que la commune a signé.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- adhérer au Groupement d'Intérêt Public de Bouconne,
- et signer la Convention Constitutive de Bouconne.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

### **7-4 – DOMAINE ET PATRIMOINE : Information de la signature du bail pour les ateliers municipaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a besoin pour l'utilisation des services techniques d'un immeuble pour stocker des engins et du matériel en attendant que le projet des ateliers municipaux aboutisse. Monsieur Fernand Cardonne propose à la commune la location de hangars aux conditions énoncées par le bail passé pour 590,00 € mensuel.

#### **7-5 – INFORMATION : Sur le brulage des tailles d'arbuste et des haies.**

Mme Sophie Gillaux indique que si l'on se réfère à la circulaire du 18 novembre 2011 ainsi qu'à l'article 84 alinéa 3 du RDS (Règlement Sanitaire Départementale) il semble nécessaire de prendre un arrêté concernant l'interdiction de brulage des déchets de jardin. Néanmoins la circulaire n'est pas encore parue au JO. Les émissions de particules fines générées par le brulage des déchets de jardin sont assez inquiétantes pour l'environnement pour que l'ATD ait jugé utile de nous faire un petit résumé sur le sujet et une proposition d'arrêté.

Certains élus s'interrogent sur le bilan écologique entre le transport à la déchetterie et le brûlage, qu'en est-il du devenir des barbecues, des méchouis et des feux de cheminée.

Madame Sophie Gillaux propose à Monsieur le Maire et à l'ensemble des conseillers de leur soumettre la lecture de ce document afin que chacun se fasse une idée plus précise sur le sujet.

#### **7-6 – INFORMATION : Sur la charte à proposer aux opérateurs de téléphonie mobile.**

La commission composée, je vous le rappelle, par Monsieur le Maire, 3 élus et 4 représentants de la population va se réunir le 20 septembre prochain. Le projet de charte élaboré par cette commission a été soumis pour relecture à l'Agence Technique Départementale qui a suggéré des modifications concernant la rédaction de certains articles. La commission va donc étudier les préconisations de l'ATD et faire les modifications nécessaires, ensuite ce nouveau projet de charte va être soumis pour approbation à l'ensemble du conseil, si possible pour octobre, en espérant pouvoir le présenter ensuite aux opérateurs afin que s'engage un dialogue constructif pour tous.

#### **7-7 – URBANISME : Aménagement route de Léguevin, convention avec le propriétaire pour la troisième phase.**

Monsieur le Maire rappelle que le principal enjeu de la deuxième modification du POS approuvée le 11 février 2008 était l'ouverture à la construction des zones 2NA situées de part et d'autre de la route de Léguevin existant sur le POS révisé en 2000.

Afin que le développement de cette zone se fasse conformément à l'esprit du plan d'ensemble rappelé dans la notice explicative de la deuxième modification du POS révisé en 2000 et en cohérence avec nos équipements, une convention liant les propriétaires et la commune fixait les modalités d'ouverture à la construction de cette zone.

La première convention autorisée par le Conseil Municipal du 17 décembre 2007 définissait la première phase d'urbanisation. La délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2010 autorisait l'ouverture de la seconde phase dont le permis de construire a été délivré le 22 décembre 2011, n° 03108811T0024.

Les travaux n'ont pu commencer car le propriétaire n'a pas gardé de servitude de passage. Pour que cette opération puisse démarrer il vous est proposé d'ouvrir la troisième phase qui comprend douze lots dont deux réservés au logement social.

Après l'avis favorable de la commission urbanisme du 11 juin 2012, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la troisième phase de l'aménagement côté Ouest route de Léguevin conformément à la convention signée avec Monsieur Jean-Pierre BÉGUÉ et autorisée par le Conseil Municipal du 17 décembre 2007.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

#### **7-8 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour l'achat d'un photocopieur pour l'école maternelle.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le photocopieur de l'école maternelle.

Il soumet à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour cet achat et indique que la proposition suivante apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
KONOCA MINOLTA	Copieur numérique	6 730,00 €	8 049,08 €

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres. La dépense est inscrite au Budget 2012 à l'opération 13.

Après cet exposé le Conseil Municipal délibère, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation au vote : 0

## **7-9 – QUESTIONS DIVERSES.**

### **7-9-1 - SUBVENTIONS : Demande de subvention pour l'achat d'un lave-vaisselle destiné à la restauration scolaire.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un lave-vaisselle pour la restauration scolaire.

Il soumet à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour cet achat et indique que la proposition suivante apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
JLC COLLECTIVITES	Lave-vaisselle à capot comenda	6 788,00 €	8 118,45 €

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres. La dépense sera inscrite au Budget 2013 à l'opération 13.

Après cet exposé le Conseil Municipal délibère, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.